Parlement européen
2019-2024

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2023/2152(DEC)

25.1.2024

AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge 2022: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
(2023/2152(DEC))

Rapporteur pour avis: Robert Biedroń

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

A. considérant que l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, ce qui établit le principe de l'intégration de la perspective de genre, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes; que l'égalité hommes-femmes doit être intégrée dans toutes les politiques de l'Union, y compris au moyen d'une budgétisation sensible au genre à tous les niveaux de la procédure budgétaire;

B. considérant que le personnel de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) participe activement à l'échange de bonnes pratiques et aux activités du réseau des agences de l'Union européenne et de ses sous-réseaux, afin de développer leurs synergies dans le domaine des ressources humaines, de la gestion immobilière, des services et de la sécurité informatiques, de la coopération et de l'échange de bonnes pratiques avec d'autres agences de l'Union dans un souci d'efficacité accrue; que l'EIGE a pris des mesures de sa propre initiative pour améliorer l'équilibre hommes-femmes au sein de son personnel;

C. considérant que l'indice d'égalité de genre pour 2023 montre que les États membres n'ont progressé que de 1,6 point pour atteindre 70,2 points; que certains domaines montrent des signes de régression, en particulier en ce qui concerne les indicateurs économiques et de revenu[1]; que l'EIGE a été créé pour contribuer à l'égalité hommes-femmes et mieux promouvoir celle-ci au sein de l'Union, y compris en intégrant la perspective de genre dans toutes les politiques de l'Union et les stratégies nationales qui en découlent, en luttant contre les discriminations sexistes et en sensibilisant les citoyens de l'Union à l'égalité hommes-femmes;

D. considérant qu'il est de plus en plus urgent que l'Union progresse sur sa stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes, compte tenu des crises en cours telles que les guerres, la crise climatique, l'inflation et le recul des droits des femmes, en particulier la santé et les droits sexuels et génésiques dans l'Union et dans le monde; que les crises actuelles et à venir risquent de ralentir les efforts visant à parvenir à l'égalité hommes-femmes et d'empêcher les femmes de bénéficier pleinement de leurs droits; que les femmes dans l'Union sont plus durement touchées par la pauvreté ou l'exclusion sociale que les hommes; que leur rôle de principales aidantes au sein de la famille fait peser la charge des soins non rémunérés et du travail domestique de façon disproportionnée sur les femmes, qui jouent un rôle vital dans ce domaine; que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'Union est en moyenne de 13 %, avec des variations d'un État membre à l'autre; que cet écart de rémunération a un certain nombre de conséquences, notamment une différence de 29 % dans les droits à pension correspondants, ce qui expose les femmes âgées à un risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale; que le droit à un salaire égal pour un travail égal n'est pas toujours garanti et qu'il reste l'un des plus grands défis à relever dans la lutte contre la

[1] https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2023

discrimination salariale; qu'il convient de reconnaître comme fondamentale la lutte contre les discriminations sexistes dans l'accès à l'emploi et au travail, de même que la promotion de l'égalité dans la formation professionnelle tout au long de la carrière et dans toutes les catégories professionnelles; que les États membres doivent accroître les investissements publics dans des politiques qui, directement ou indirectement, visent à contrer les effets négatifs de la crise du coût de la vie sur les femmes dans toute leur diversité, à garantir l'accès à des services publics abordables et de qualité pour les soins, l'éducation, la santé, y compris la santé et les droits sexuels et génésiques, ainsi que le logement, et à protéger les victimes de violences sexistes;

E. considérant que le budget définitif de l'EIGE pour l'exercice 2022 s'est établi à 8 432 920 EUR, soit une baisse de 3 % par rapport à 2021 (8 693 358 EUR); que l'intégralité du budget de l'EIGE provient du budget de l'Union;

1. rappelle que l'EIGE a été créé pour contribuer à l'égalité hommes-femmes et mieux promouvoir celle-ci au sein de l'Union, en mettant à disposition des études de qualité et des données comparables, afin d'aider les institutions de l'Union et les États membres à intégrer le principe d'égalité hommes-femmes dans toutes leurs politiques et à lutter contre les discriminations sexistes; souligne par conséquent le rôle crucial de l'EIGE dans la collecte, l'analyse, le traitement et la diffusion des données et des informations nécessaires pour les décideurs politiques, les politiques de l'Union européenne et ses États membres; se félicite en particulier de la poursuite des travaux de l'EIGE sur l'indice d'égalité de genre et de la facilité avec laquelle les citoyens peuvent accéder aux informations sur l'EIGE; souligne la nécessité d'une intégration plus forte et plus efficace des politiques d'égalité hommes-femmes et le besoin d'outils d'intégration de la dimension de genre ; réitère ses demandes pour que des ressources humaines supplémentaires, y compris du personnel statutaire, soient allouées à l'EIGE, étant donné que les demandes urgentes, notamment d'assistance technique, pour ses services sont en hausse; réclame donc un budget plus important pour l'EIGE, afin qu'il puisse renforcer ses capacités de recrutement et de recherche, et ainsi améliorer encore son travail et ses résultats, sachant que les crises à venir et les mouvements de réaction contre l'égalité hommes-femmes et les personnes LGBTIQ+ affectent les femmes de manière disproportionnée;

2. souligne l'importance de combattre les inégalités et les injustices faites aux femmes; invite la Commission et les États membres à prendre des mesures urgentes pour faire face à la pauvreté et à l'augmentation des inégalités au détriment des femmes, notamment issues de groupes en situation vulnérable, comme les mères célibataires, les femmes handicapées, les femmes racisées, les femmes LGBTIQ+, les femmes migrantes et réfugiées, les femmes âgées et les femmes vivant dans des zones rurales ou faiblement peuplées; remarque que ces objectifs pourraient être atteints en répondant aux besoins croissants de financement des actions en faveur de l'égalité hommes-femmes en matière de croissance et d'emploi, ainsi que de la lutte contre les violences sexistes, les écarts de rémunération et de pension de retraite entre les hommes et les femmes, et les incidences des crises sur les femmes, mais aussi en prévoyant un budget pour intégrer la perspective de genre face à l'augmentation du taux de pauvreté chez les femmes, ainsi que sous l'angle des droits, de la démocratie et de l'état de droit; se félicite à cet égard de la poursuite de la coopération entre l'EIGE et la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (FEMM); souligne les efforts herculéens et

la contribution précieuse que l'EIGE apporte à la réalisation des objectifs, des valeurs et des priorités du Parlement européen; soutient fermement les travaux de l'EIGE qui, grâce à des études, recherches et données de qualité, permet à la commission FEMM de mener à bien ses travaux; note qu'il est important de disposer de statistiques fiables ventilées par sexe si l'on veut élaborer des politiques fondées sur des données probantes; note la précieuse contribution que l'EIGE peut apporter à toutes les commissions du Parlement et à d'autres agences de l'Union, dans la perspective de l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques de l'Union;

3. prend acte du niveau toujours élevé d'exécution budgétaire de l'EIGE, malgré le manque persistant de personnel de l'agence, avec des crédits d'engagement allant jusqu'à 97,91 % en 2022 (contre 98,92 % en 2021) et un taux de crédits de paiement à 81,10 % (contre 72,16 % en 2021);

4. constate une baisse du volume des reports de dépenses opérationnelles de l'EIGE, qui s'est établi à 42,28 % en 2023 (contre 54,79 % en 2022);

5. observe que la Cour des comptes européenne a confirmé que les comptes annuels de l'EIGE présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'EIGE au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats de ses opérations, ses flux de trésorerie et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice écoulé;

6. estime, au vu des données disponibles actuellement, que la décharge peut être accordée à la directrice de l'EIGE sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2022.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Le président en sa qualité de rapporteur déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	24.1.2024
Résultat du vote final	+: 23 –: 4 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Christine Anderson, Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Annika Bruna, Maria da Graça Carvalho, Margarita de la Pisa Carrión, Gwendoline Delbos-Corfield, Frances Fitzgerald, Lívia Járóka, Arba Kokalari, Alice Kuhnke, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Andżelika Anna Możdżanowska, Johan Nissinen, Carina Ohlsson, Samira Rafaela, Evelyn Regner, Diana Riba i Giner, Eugenia Rodríguez Palop, María Soraya Rodríguez Ramos, Maria Veronica Rossi, Sylwia Spurek, Marco Zullo
Suppléants présents au moment du vote final	Laura Ballarín Cereza, Sylvie Brunet, Marina Kaljurand, Eleni Stavrou
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Milan Brglez, Rainer Wieland

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

23	+
PPE	Maria da Graça Carvalho, Frances Fitzgerald, Arba Kokalari, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Eleni Stavrou, Rainer Wieland
Renew	Sylvie Brunet, Samira Rafaela, María Soraya Rodríguez Ramos, Marco Zullo
S&D	Laura Ballarín Cereza, Robert Biedroń, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Marina Kaljurand, Carina Ohlsson, Evelyn Regner
The Left	Sandra Pereira, Eugenia Rodríguez Palop
Verts/ALE	Gwendoline Delbos-Corfield, Alice Kuhnke, Diana Riba i Giner, Sylwia Spurek

4	-
ECR	Johan Nissinen, Margarita de la Pisa Carrión
ID	Christine Anderson, Maria Veronica Rossi

2	0
ECR	Andżelika Anna Możdżanowska
NI	Lívia Járóka

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention